AR PREFECTURE
006-210601092-20210701-202105703-DE
Reçu le 05/07/2021

COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR
SEANCE DU 1er JUILLET 2021 A 18 H30

Date de la convocation : 25 Juin 2021.

En exercice : 15
Présents : 11- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Windy PETIT, Jean-Marie MEIER, Philippe BRUSCHI, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Christian GEAI.

Excusés : 4- Nadine FRULEUX (pouvoir à Christian GEAI), Joëlle LANCIEN (pouvoir à Aurélia GIROUX), SIAD Rachid (pouvoir à Robert AGOSTINI), Stéphane RULLO (pouvoir à Joël CASANI).

Secrétaire de séance : Joël CASANI

LE CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Nicole LABBE.

OBJET : MODIFICATION DU PRIX DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE LORS DE LA PAUSE MERIDIENNE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021.

Le SIVOM Val de Banquière en lien avec les services de la CAF des Alpes-Maritimes, nous propose de revoir le prix de l'animation périscolaire lors de la pause méridienne pour la rentrée 2021/2022.

Le tarif actuel journalier est de 0.44 €.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, le SIVOM propose d'appliquer le tarif en fonction du quotient familial :

- QF jusqu' à 500 : 0.30 €
- QF entre 501 et 1200 : 0.40 €
- QF supérieur à 1200 : 0.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-décide de modifier le prix de l'animation périscolaire lors de la pause méridienne à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 comme suit :

- QF jusqu' à 500 : 0.30 €
- QF entre 501 et 1200 : 0.40 €
- QF supérieur à 1200 : 0.50 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus.

Mme le Maire,

Nicole LABBE

MAIRIE DE LA ROQUETTE SUR VAR (Alpes-Maritimes)

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 5/7/2021
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 5/7/2021
Le Maire,

AR PREFECTURE
006-210601092-20210701-202105702-DE
Reçu le 05/07/2021

COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR
SEANCE DU 1er JUILLET 2021 A 18 H30

Date de la convocation : 25 Juin 2021.

En exercice : 15
Présents : 11- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Windy PETIT, Jean-Marie MEIER, Philippe BRUSCHI, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Christian GEAI.

Excusés : 4- Nadine FRULEUX (pouvoir à Christian GEAI), Joëlle LANCIEN (pouvoir à Aurélia GIROUX), SIAD Rachid (pouvoir à Robert AGOSTINI), Stéphane RULLO (pouvoir à Joël CASANI).

Secrétaire de séance : Joël CASANI

LE CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Nicole LABBE.

OBJET : MODIFICATION DU PRIX PLANCHER DES TARIFS PERI ET EXTRASCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021.

Le SIVOM Val de Banquière en lien avec les services de la CAF des Alpes-Maritimes, nous propose de revoir les tarifs pour l'animation périscolaire enfance pour la rentrée 2021/2022.

Les tarifs sont toujours calculés en fonction du quotient familial avec un prix plancher et un prix plafond.

Les tarifs proposés seraient les suivants :

Périscolaire du matin :	
Prix plancher : 6 €	Prix plafond : 17.50 €

Périscolaire du soir :	
Prix plancher : 7.50 €	Prix plafond : 22.50 €

Extrascolaire du mercredi	
Prix plancher : 6 €	Prix plafond : 17 €

AR PREFECTURE
006-210601092-20210701-202105702-DE
Reçu le 05/07/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-décide d'adopter les tarifs ci-dessous à compter de la rentrée du 1er Septembre 2021.

Périscolaire du matin :	
Prix plancher : 6 €	Prix plafond : 17.50 €
Périscolaire du soir :	
Prix plancher : 7.50 €	Prix plafond : 22.50 €
Extrascolaire du mercredi	
Prix plancher : 6 €	Prix plafond : 17 €

Le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires sera modifié en prenant compte de ces nouveaux tarifs.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus.

Mme le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON

Nicole LABBE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 5/7/21
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 5/7/21
Le Maire,